



XXIII^e
CONGRÈS
FÉDÉRAL NATIONAL

11-14 JUIN
2019

RÉSOLUTION RÉSEAU

RÉSEAU

Réunis en Congrès à Marseille les 11, 12, 13 et 14 Juin 2019, les délégués Force Ouvrière du Réseau La Poste refusent que le Réseau soit sans cesse considéré comme un centre de coût et ne dépende que des rétrocessions financières des autres branches que composent le groupe (Courrier /Colis et La Banque Postale notamment). Cette situation conduit à une course effrénée à la productivité qui met à mal les conditions de travail de tous les personnels du Réseau. C'est la raison pour laquelle tous les postes vacants doivent être comblés. Le manque de moyens de remplacement pour la ligne guichet, le manque de conseillers bancaires remplaçants pour la ligne conseil bancaire, l'inexistence des managers remplaçants pour les CODIR ne sont pas tolérables. Le congrès revendique des recrutements immédiats en CDI sur ces fonctions pour permettre à chacun de travailler dans des situations sereines.

Le Congrès refuse que la productivité et les suppressions d'emploi se justifient par le manque de résultats commerciaux. Le personnel n'a pas à subir les erreurs stratégiques, le manque d'organisation et la piètre qualité des systèmes informatiques de La Poste.

Les délégués dénoncent le manque de visibilité de la stratégie de la présence postale sur les territoires et réclament bien en amont une transparence sur les bureaux ciblés en vue d'une transformation. Ils condamnent les fusions de secteurs, les réductions d'horaires, la fermeture et la transformation des bureaux en Relais Poste Urbains, Relais Poste Commerçants, Agences Postales Communales. Ils rappellent que la présence de vrais bureaux de poste est la seule garante d'un service public et de l'emploi.

Le Congrès condamne le déploiement du projet MC2.

Parce qu'il a élargi les territoires :

1. Ce projet a aggravé les conditions de travail des représentants du personnel, des managers ...
2. Ce projet en a isolé d'autres : assistants se retrouvant seuls dans les anciennes DR, reclassements compliqués de ceux qui n'ont pas été choisis.

Parce qu'il a été mis en place avec de la productivité :

1. Pour optimiser leur chance d'être retenus, les DT ont engendré une pression maximale qui a déstabilisé et mis à mal les collègues sur les secteurs.
2. Ce projet n'a pas permis aux DT de jouer leur rôle de soutien et d'appui laissant place à des situations catastrophiques sur les secteurs.

Le Congrès condamne et exige le retrait du projet GERS (Gestion des ressources en secteur) qui met à mal l'équilibre vie privée/vie professionnelle. Un tel projet, qui institutionnalise l'adaptation permanente, ne peut rendre les agents que corvéables à merci, sans prise en considération de leurs attentes et de leurs souhaits. Le congrès exige le respect des 2 ans MINIMUM entre 2 réorganisations qui assure un minimum de stabilité.

Le Congrès refuse les fermetures de bureaux entre deux réorganisations et condamne les reprises systématiques d'emploi. Le congrès exige le respect des cadres d'organisation et exige la tenue du

bilan à 6 mois sur l'emploi et le cadre d'organisation.

Le Congrès condamne la mise en place du nouvel outil FTU pour justifier toute productivité quelle qu'elle soit.

Le Congrès exige le strict respect des accords qui ont été signés, dans leur application initiale comme dans leurs prolongations éventuelles.

À date échéance du 31 décembre 2020, les accords ligne guichet, ligne bancaire et centres financiers arriveront tous à leur terme. Conformément à la législation, le Congrès exige l'ouverture de nouvelles discussions, tant nationales que locales, dès à présent afin d'envisager et établir des perspectives, rassurer les agents et obtenir des garanties.

Au Réseau, avec les accords négociés et signés par FO, un cadre et des règles ont été fixés. Pour autant, les Directions Régionales ne cessent de porter interprétation à ces derniers et nous obligent à utiliser quotidiennement notre droit d'alerte. Le Congrès exige que cette situation cesse. La Poste doit être consciente de ses problèmes de gouvernance et obliger toutes les DR à respecter les règles et le cadre fixés.

Au regard de l'explosion des incivilités qui dégradent sérieusement les conditions de travail des collègues, les délégués exigent des actions concrètes, rapides et efficaces en insistant sur la prévention primaire.

Le Congrès exige une régularisation immédiate de tous les chargés de mission qui sont en attente d'un poste depuis plus d'un an.

Le Congrès exige le respect du droit à la déconnexion.

Nous refusons les challenges qui s'enchaînent et rajoutent un stress supplémentaire dans le quotidien des agents du Réseau.

Concernant les formations pour tous les métiers, le Congrès exige que les agents inscrits en formation soient remplacés, seule garantie que le planning soit respecté. Nous demandons que les formations soient faites en présentiel.

LIGNE GUICHET

Au-delà des accords CC, CCR et BPS qui ont constitué des avancées nécessaires mais insuffisantes, le Congrès revendique :

- Le comblement de tous les postes.
- Au regard des compétences exigées, un repyramidage des fonctions des Chargés de Clientèle : II.2 grade de base au Réseau, II.3 grade de professionnalisation, III.1 grade pour les référents.
- Le recrutement doit se faire avec une prise en compte de l'expérience qui valide le niveau de recrutement.
- Les moyens nécessaires pour assurer le respect des pauses réglementaires.
- Favoriser l'intégration en tant que Chargé de Clientèle au Réseau des facteurs guichetiers qui le souhaitent sans délai minimum de séjour.
- Des moyens de remplacement internes suffisants, garants du bon fonctionnement des secteurs sans mutualisation de Chargés de Clientèle.
- Le remplacement de toutes les absences dès le premier jour, sur la totalité de la position de travail.
- La prise en compte en termes de sécurité pour tout agent seul de la position de travailleur isolé par la mise en place de moyens tels que le Dispositif Alarme du Travailleur Isolé (DATI).
- Le respect de deux personnes lors de la mise en place d'un ESCI.
- La mise en place a minima d'un Chargé de Clientèle accueil III.1 par secteur en plus des positions de travail prévues au cadre d'organisation.

- Au regard de la multiplicité des tâches et des spécialisations, une reconnaissance professionnelle et financière des Chargés de Clientèle Référents « pro », « bancaire », « back office » et « LPM ».
- Une revalorisation du commissionnement au regard des objectifs qui doivent être atteignables et proratisés.
- L'octroi d'un samedi sur deux non travaillé.
- La création d'une prime de tutorat dans le cadre de la montée en compétences de nouveaux arrivants pris en charge par les Chargés de Clientèle avec un « process » établi (durée, missions...).

LIGNE CONSEIL BANCAIRE

Les délégués dénoncent des objectifs et une pression qui n'ont jamais été aussi importants. Les conseillers sont usés, démotivés et n'ont pas de visibilité sur leur évolution de carrière. Cet état de fait conduit à ce que beaucoup quittent l'entreprise et que certains partent à la concurrence.

Devant la volonté de La Poste d'orienter le conseil par le canal à distance, le Congrès exige que l'entreprise communique de façon claire sur le devenir des conseillers bancaires du Réseau.

Nous exigeons de La Poste le déploiement d'outils fonctionnels et fiabilisés.

De fait, le Congrès revendique :

- Le comblement des postes vacants et la création de positions de conseillers bancaires remplaçants III.2 sur tout le territoire, avec l'ouverture de négociations sur le statut des conseillers bancaires remplaçants.
- Une activité en adéquation avec les 35 heures hebdomadaires, les temps partiels et des attendus atteignables, réalistes et proratisés.
- La possibilité d'être promu(e) sur place et une évolution sur le grade supérieur lorsque l'on est depuis au moins 2 ans sur la position de travail.
- Une réévaluation de la prime fixe bancaire ainsi que du commissionnement.
- Une prime de tutorat lorsque les conseillers s'investissent dans la formation des nouveaux conseillers ou des alternants.
- Un repyramidage de la structure fonctionnelle : III.1 pour les conseillers bancaires débutants et pour tous les Gestionnaires de clientèle SF puis III.2 pour les conseillers confirmés, III.2 pour les conseillers clientèles débutants puis III.3 pour les confirmés, 3.3 pour les conseillers spécialisés en patrimoine débutants et Groupe A pour les conseillers spécialisés confirmés et les Conseillers Experts Crédit Immobilier.
- Un Lieu Habituel de Travail pour tous les conseillers bancaires.

LIGNE MANAGÉRIALE

Le Congrès condamne l'application du projet « les clés de la Réussite » qui a dégradé les conditions de travail des managers. Aujourd'hui, la ligne managériale au travers des Directeurs de Secteur, des Responsables de Clientèle Particulière, des Responsables de l'Espace Commercial ou encore des Responsables d'Exploitation ne s'y retrouve pas. Les managers sont en souffrance. FO revendique de réelles négociations sur les conditions de travail.

Le Congrès revendique pour la ligne managériale :

- Des encadrants de proximité.
- Le comblement de tous les postes vacants.
- Le respect des projets professionnels avec des mobilités géographiques et fonctionnelles en adéquation avec les souhaits de chacun.
- Le respect de la fiche de poste, des horaires et du droit à la déconnexion.
- La mise en place d'un pool de managers remplaçants pour palier tout type d'absence.
- La fin des enveloppes fermées pour l'attribution des parts managériales.
- La création d'une indemnité lorsque le manager doit, en plus de son propre poste, prendre en

charge d'autres missions pour palier à une absence.

- L'instauration de règles précises au niveau des viviers permettant d'établir de réelles perspectives.
- Un cadrage sur la fonction de RC Part.

DAST

Le Congrès condamne fermement la succession ininterrompue des projets de productivité en DAST qui ne répondent qu'à une logique financière sans tenir compte des attentes légitimes des personnels.

Les représentants FO exigent l'arrêt des suppressions de postes dans les services support et le comblement immédiat des nombreuses vacances d'emploi.

Conserver un emploi là où l'on vit est une revendication légitime qu'entend défendre FO.

Le Congrès dénonce une politique RH à deux vitesses dans les DAST : l'accord SLD (non signé par FO) tire les mesures d'accompagnement social vers le bas et tous les dastiens doivent pouvoir bénéficier des mesures de l'accord DAST négocié et signé par FO.

Les délégués exigent donc sans délai l'alignement de ces mesures aux mieux disant des deux accords (SLD et DAST 2020).

Nous exigeons :

- Le comblement de toutes les vacances d'emploi.
- Le maintien de tous les sites DAST et ADAST.
- Le bénéfice des mesures de l'accord DAST 2020 pour tous les personnels des DAST, notamment, pour les personnels sous périmètre SLD.
- Un véritable plan de promotion pour les agents et plus particulièrement pour ceux sous périmètre SLD (exclus de l'accord DAST 2020).
- L'accès au grade minimum III.2 en DAST afin d'assurer l'employabilité des personnels sans devoir changer de NOD et de métiers.
- Des filières intégrant chacune des parcours professionnels jusqu'au groupe A inclus (pas de filières limitées à la classe III, pas de plafond de verre).
- La transparence et plus de places ouvertes sur la promotion IV.3 et sur les dispositifs REP.
- La reconnaissance de l'investissement du personnel à l'occasion des opérations de revalorisation annuelles et de parts variables : aucune revalorisation inférieure à l'inflation, toutes les parts variables doivent être accordées même l'année du départ en retraite (pas de part variable à 0).
- De meilleures conditions de travail et la reconnaissance de la pénibilité pour tous ceux soumis à des obligations de déplacement du fait des sites distants...
- La mise en œuvre effective du télétravail sur 2 et 3 jours et l'arrêt des refus du mercredi en télétravail.
- Le respect de la tenue des instances du dialogue social.
- Une véritable GPEC.
- L'intégration des activités supports transversale du groupe.

ECOLE DE LA BANQUE ET DU RÉSEAU (EBR)

Le Congrès exige que le budget alloué par le Groupe La Poste permette aux postiers de l'Ecole de la Banque et du Réseau de continuer à concevoir et animer des formations pour les postiers.

Le Congrès exige que toutes les formations des postiers de la banque et du Réseau soient dispensées par L'EBR. La communication et la publicité de ces dernières doivent être faites pour tous les postiers du Réseau.

FO revendique que des moyens suffisamment conséquents puissent être alloués à l'EBR pour qu'elle

puisse proposer aux postiers les formations de demain faisant appel au numérique et au digital.

Les congressistes insistent pour que les parcours des postiers formateurs puissent aussi s'inscrire dans des métiers opérationnels du Réseau, des Services Financiers ou de la Banque.